

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES
DU PERSONNEL DE LA VILLE DE SAINT-QUENTIN
ET DES COLLECTIVITÉS AFFILIÉES
DU LUNDI 29 NOVEMBRE 2021

PROCÈS-VERBAL

Les membres du Conseil d'Administration du Comité des Œuvres Sociales se sont réunis le lundi 29 novembre 2021 à 9h 30 dans la salle du Palais de Fervaques.

Étaient présents :

M. Patrick GRIS	Président
M. Jean-Marie PAYEN	Vice-président
Mlle Sylvie CARPENTIER	Trésorière
Mme Marianne WATISSE	Trésorière adjointe
M. Laurent PIPART	Secrétaire adjoint
Mme Émilie RENAUDIN	Archiviste
Mme Georgette STRUVE	Membre du conseil d'administration
M. Alain DIOT	Membre du conseil d'administration
M. Pascal BRUNELLE	Membre du conseil d'administration
M. Bruno DEBLOOS	Membre du conseil d'administration
Mme Sylvaine GAGNEUR	Membre du conseil d'administration
M. Jean DUFOUR	Membre du conseil d'administration
M. Valéry DUBOIS	Membre du conseil d'administration
M. Philippe SZWECHOWIEZ	Membre du conseil d'administration

Absents excusés ayant donné un pouvoir : M. Emmanuel DAUMONT (pouvoir à M. Patrick GRIS), Mme Mireille DEFER (pouvoir à M. Philippe SZWECHOWIEZ), M. Nicolas HUGET (pouvoir à M. Serge CASIER).

Absents excusés n'ayant pas donné de pouvoir : aucun

Absents non excusés et donc sans pouvoir : M. Serge CASIER, M. Ludovic LAGRANGE.

Membres consultatifs présents : M. Laurent GOFFART, représentant l'administration pour la Ville, le CCAS et le SIAD.

Membres consultatifs excusés : M. DUDEBOUT Thomas président du SIAD, Mme Frédérique MACAREZ maire de la collectivité et présidente de la CASQ.

ORDRE DU JOUR

- Approbation procès-verbal du C.A du 6 septembre 2021.
- Permanences (horaires/jours).
- Nouvelles activités et prix (validation).
- Mesures concernant l'excédent 2021.

La séance débute à 9h30.

Le Président vérifie les pouvoirs et constate que le quorum est atteint.

Le Président déclare le conseil d'administration ouvert.

Le Président prend la parole et dit à la liste « ensemble pour un cos qui vous ressemble » que M. HUGET Nicolas est absent, qu'il a donné pouvoir à M. Serge CASIER, mais que ce dernier est absent également.

Le Président informe la liste « ensemble pour un cos qui vous ressemble » qu'il a eu des échos qu'il ne voulait pas convoquer Mme Gwenaëlle VILAIN aux conseils d'administration, cette dernière doit remplacer M. Amédée ZAPPRATTA suite à son décès.

Le Président dit à la liste « ensemble pour un cos qui vous ressemble » que Mme Gwenaëlle VILAIN doit envoyer son accord pour remplacer M. Amédée ZAPPRATTA par lettre recommandée comme les autres membres du conseil d'administration qui sont arrivés dernièrement. C'est le règlement et il est le même pour tous.

Un élu de la liste « ensemble pour un cos qui vous ressemble » répond qu'il a déjà informé Mme Gwenaëlle VILAIN et qu'elle est donc au courant qu'elle doit faire une lettre recommandée.

① Approbation des PV du C.A du 6 septembre 2021 :

Le Président demande s'il y a des remarques sur ce PV.

Aucune remarque n'est faite.

Le PV du 6 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

② Permanences (horaires et jours):

Le Président dit aux membres du CA que les permanences aux CTA à la salle « Bacove » reprendront à partir du 6 janvier 2022 de 7h30 à 11h00, car il n'y aura plus de permanences aux CCAS par manque d'adhérents et de connexion internet. Celles de l'agglo reprendront également les 1^{er} et 3^e vendredis de chaque mois de 9h00 à 11h00 à partir de janvier 2022. En ce qui concerne les permanences de Fervaques, les permanenciers se sont rendu compte que l'ouverture des permanences les mercredis matin fonctionne bien tout comme l'ouverture à 13h, car cela permet aux agents de pouvoir venir avant leur travail. C'est pour cela que les permanences à Fervaques seront les mercredis de 9h30 à 11h30 et de 13h00 à 16h00 et les jeudis de 13h00 à 16h00.

Un élu « ensemble pour un cos qui vous ressemble » prend la parole afin de confirmer que la salle « Bacove » est réservée pour les permanences du COS jusqu'au mois de juin 2022.

③ Nouvelles activités et prix :

La Trésorière prend la parole et informe les membres du CA que le COS va participer à la soirée « Prestige » du 31 décembre 2021. Le COS met une participation de 30 € sur la formule à 105 €.

La Trésorière annonce que le COS va relancer les sorties pour 2022. Deux sorties sont prévues :

- Une journée shopping à Paris le samedi 29 janvier 2022. Les tarifs restent identiques aux années précédentes c'est-à-dire, 10 € pour les adultes et 5 € pour les enfants de moins de 14 ans.
- Le salon de l'agriculture, le samedi 5 mars 2022. Les tarifs restent également identiques à ceux des années précédentes. 15 € pour les adultes, 10 € pour les enfants de 6 à 12 ans et 5 € pour les enfants de moins de 6 ans.

La Trésorière donne également de nouveaux tarifs pour certaines billetteries.

- Les billets kidoom étaient vendus 5 € pour les adhérents qui n'avaient pas d'enfants de moins de 12 ans sur leur carte, le prix sera de 7 € à partir de janvier 2022.
- La billetterie Disney qui est devenue une billetterie unique (adulte/enfant) dont le billet est passé à 94 € au lieu de 74 € /adulte et 77 € /enfant pour deux parcs et 74 € au lieu de 64 € /adulte et 59 € / enfant pour un parc à partir de janvier 2022. Les billets seront donc vendus 70 € (tarif unique adulte /enfant) pour deux parcs et 44 € (tarif unique) pour un parc à partir de janvier 2022.

La Trésorière indique que les billets Astérix ayant augmenté que de 2 €, le tarif ne changera pas pour janvier 2022

④ Mesures concernant l'excédent 2021 :

Le Président prend la parole et annonce aux membres du CA que comme l'année précédente, le COS va dégager un gros excédent dû aux « COVID 19 » (aucune activité).

Le Président dit qu'il a su tardivement le montant que le COS pourrait dégager et qu'il a dû prendre une décision rapidement surtout vis-à-vis des retraités.

Le Président dit que l'année précédente, il lui a été reproché de donner plus aux adhérents retraités qu'aux adhérents actifs. Il a donc fait le calcul pour que cela soit plus juste et propose de donner 40 € en chèques culture aux adhérents retraités et 80 € en chèques « Cadhoc » aux adhérents actifs.

Le Président a calculé de la façon suivante :

- Les retraités ont par an : 130 € en chèques « Cadhoc » + 35 € de colis de Noël, si on rajoute les 40 € de chèques culture, cela fait un total de 205 €.
- Les actifs ont par an : 80 € de participation de chèques vacances + 50 € à Noël, si on rajoute 80 € de chèques « Cadhoc », cela fait un total de 210 €.

Le Président a été pris de court, car il souhaitait distribuer le chéquier culture en même temps que le colis afin d'éviter aux adhérents retraités de se déplacer deux fois.

Le Président précise que le COS est parti sur un excédent de 142 mille euros au lieu de 100 mille euros l'année précédente.

Le Président dit que l'année précédente, il avait suivi la collectivité qui voulait que le COS aide les commerçants du centre-ville, mais que cette année, les commerces étant rouverts depuis juin, il a pris la décision de donner des chèquiers « Cadhoc », car c'est plus pratique pour les adhérents.

Un élu « ensemble pour un COS qui vous ressemble » prend la parole et dit que c'est une très bonne décision pour tous les adhérents actifs.

La décision est approuvée à l'unanimité.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président prend la parole et explique que suite au décès de M. GOMIS Gustave, il souhaite faire adhérer les deux enfants de ce dernier jusqu'à leurs 16 ans. En effet, lorsqu'un adhérent décède en activité, sa concubine devient adhérente, mais pour Gustave, le cas est particulier, car il avait des enfants avec deux femmes différentes et ne vivait plus avec aucune des deux.

Les membres du CA sont d'accord à l'unanimité.

Le Président souhaite que les adhérents qui perdent leur carte paient une participation de 2 € pour la faire refaire.

Les membres du CA sont d'accord à l'unanimité.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président annonce que des adhérents sont en disponibilités depuis plusieurs années et continuent à pouvoir bénéficier du COS. Il dit qu'en janvier 2022, si les membres du CA sont d'accord, les adhérents qui sont en disponibilités de plus de 3 ans, ne pourront plus bénéficier du COS.

Les membres du CA sont d'accord à l'unanimité.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le président demande s'il y a encore des questions.

Plus aucune question n'est posée.

Le Président remercie les membres du conseil d'administration présents.

Le Président clôt la séance.

La séance se termine à 10h 05
Saint-Quentin, le 29 novembre 2021.

Le Président,

Le Secrétaire,

P. GRIS

E. DAUMONT